



Je suis a l etranger, procedure judiciaire en france

Par **benoitcez_old**, le **30/08/2007** à **10:00**

Bonjour, Mon cas est un peu spécial. En octobre 2006, j ai été controlé positif à un controle de stupéfiants (donc cas de conduite sous stupéfiants), au test d'urine. J'ai attendu les résultats de la prise de sang, pas reçu. J'ai avoué à la gendarmerie avoir consommé des stupéfiants la veille (pas au moment de conduire.) Le problème est que depuis novembre 2006, j'habite en chine et j'y travaille (sous contrat local, pas d'expatriation) et je ne suis pas rentré en france. La gendarmerie est passée chez mes parents pour me donner mes résultats mais n'étant pas là, ils ont refusé de les donner à mes parents. J'aimerais savoir, ce qu'il va se passer, si j'ai deja etait jugé, si je peux connaitre le résultat, ce que je risqu... j ai arrete toute prise de stupefiants depuis, c etait occasionnel (lors d une soiree), j ai un travail serieux et j ai arrete mes anneries de jeunesse... je dans le flou, veuillez m'en excuser. Dans l'attente d'une réponse,je vous prie d'agrèer, mes salutations respectueuses.

Benoit

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **12:14**

Bonjour,

Si vous résidez à l'étranger et que vous n'avez pas notifié votre changement d'adresse au gendarme et justice, un jugement sans votre présence a pu etre prononcé, il existe une procédure d'opposition dans ce cas

pour connaitre le résultat il est nécessaire soit vous demandez directement soit par

l'intermédiaire d'un avocat

au besoin contactez-moi

Par **benoitcez_old**, le **01/09/2007** à **14:13**

Merci pour votre reponse rapide, je vous contact par mail de suite.